

**Discours
du Président**

Zine El Abidine Ben Ali

**à l'occasion de la célébration
par la Tunisie de l'anniversaire
de la proclamation de la République**

Carthage, le 25 juillet 2002

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Citoyennes,
Citoyens,

C'est avec beaucoup d'orgueil et de fierté que nous célébrons, aujourd'hui, le quarante-cinquième anniversaire de la proclamation de la République, une date nationale riche en significations et en exemples, dans laquelle nous puisons avec constance les enseignements qui nous incitent en permanence à préserver les acquis de notre peuple, à les consolider et à les enrichir, par attachement à la Tunisie, par loyauté envers elle et par fidélité au souvenir des sacrifices consentis par les générations de réformateurs, de combattants, de militants, de martyrs et de leaders, qui nous ont balisé la voie et jeté les bases de notre renaissance actuelle.

Je voudrais, en cette occasion privilégiée, féliciter tous ceux qui ont été décorés des insignes de l'Ordre de la République, et exprimer, par-delà leurs personnes, ma considération à quiconque travaille et déploie des efforts pour sauvegarder cet acquis et en conforter les fondements.

La proclamation de la République a constitué un tournant historique crucial dans la vie de notre peuple, qui lui a permis de recouvrer son libre arbitre et sa souveraineté, pour accéder à la démocratie et à la modernité.

La république est un acquis national des plus précieux pour lequel avaient combattu des générations entières de valeureux Tunisiens et Tunisiennes, et au moyen duquel le peuple a recouvré la plénitude de sa liberté et sa dignité, dans un contexte de maturité et de sens de la responsabilité.

Tout en réaffirmant la fierté que nous inspirent les sacrifices de notre peuple en faveur de l'instauration de la république, nous tenons à exprimer notre profonde considération à la génération de la libération et de l'édification de l'Etat moderne, pour les actions louables qu'elle a accomplies au lendemain de l'indépendance et pour les efforts intenses qu'elle a consentis pour consacrer la volonté de notre peuple et enrichir notre patrimoine culturel et notre héritage réformiste et militant riche en hauts faits de gloire. Je tiens, à cet égard, à souligner, en particulier, le rôle tout à fait privilégié qu'avait assumé le leader fondateur, Habib Bourguiba, premier Président de la République Tunisienne.

La fierté que nous inspirent les acquis enregistrés par notre pays depuis la proclamation de la République jusqu'à ce jour, ne doit avoir d'égal que le devoir que nous avons de les préserver et de les consolider sans cesse. Telle est, du reste, la responsabilité que toute génération a envers celle qui lui succède.

Notre projet de réforme est un projet pour le changement et la construction, objet de l'engagement solennel que nous avons pris avec notre peuple, dès le 7 novembre, et que nous continuons à mettre en œuvre avec une volonté inébranlable et une détermination inflexible.

Nous avons porté notre attention à tout ce qui peut consolider les attributs de la dignité du citoyen tunisien, préserver ses droits et répondre à ses aspirations et à ses ambitions. Nous avons, à cet effet, concentré nos efforts sur le développement de nos ressources humaines, l'édification

d'une société fondée sur la modération, la solidarité et la tolérance, l'accession au savoir et à la connaissance et la maîtrise des technologies les plus modernes.

Nous avons considéré que l'encadrement de la famille et notamment de la femme et de l'enfant, fait partie des priorités de notre réforme sociale. Nous avons ainsi élevé le principe d'égalité entre la femme et l'homme au niveau de la Constitution, et l'avons consacré dans les lois qui régissent la vie publique, qu'il s'agisse du droit d'élire et d'être élu aux instances constitutionnelles ou de la participation aux divers domaines de la vie économique et sociale; ce qui a permis à la femme de devenir une composante essentielle du système de développement national global et un facteur fondamental de la stabilité familiale et de l'équilibre de l'individu et de la société.

Nous avons, en outre, promulgué un Code de protection de l'enfant, en vue de consolider ses droits et de lui assurer une croissance saine aux niveaux social, sanitaire et éducatif.

Nous avons parié sur les jeunes et organisé à leur intention des consultations élargies, afin d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs aspirations et de les associer à la définition des choix majeurs de notre pays, à la prospection de son avenir et au renforcement de son progrès. Nous les avons également dotés des institutions, des installations et des équipements adéquats pour accueillir leurs occupations intellectuelles, récréatives, culturelles et physiques et leur permettre de mettre en valeur leurs talents et d'atteindre les plus hauts niveaux de la réussite et de la distinction.

Nous avons donné une impulsion décisive aux programmes destinés à nos concitoyens établis à l'étranger, et notamment aux jeunes des deuxième et troisième générations, afin de consolider leurs liens avec la patrie, de renforcer leur encadrement et de défendre leurs droits.

La réhabilitation du système républicain, la consolidation de ses fondements, le respect de la souveraineté du peuple et la non-confiscation de sa volonté, font partie des principaux fondements sur lesquels s'est appuyée notre réforme politique, dans le texte comme dans la pratique. Nous avons abrogé tout particulièrement les dispositions qui sont contraires aux principes républicains, tels que la présidence à vie et la succession automatique. Nous avons également pris de nombreuses initiatives et mesures à l'effet de conforter les attributs de l'Etat de droit, de consacrer les valeurs de la démocratie et du pluralisme et de garantir les droits de l'homme, dans leurs diverses dimensions.

Nous avons opté pour cette voie de par notre foi profonde en l'aptitude de notre peuple à une vie politique évoluée, tenant compte du rythme de progrès de la société, et en phase avec ses aspirations, d'une manière réfléchie, pour éviter les faux pas et les retours en arrière.

La réforme fondamentale de la Constitution qui a été récemment adoptée par la Chambre des Députés, à la suite du premier référendum jamais organisé dans notre pays, représente une étape avancée de ce processus, en même temps qu'une autre initiative au moyen de laquelle nous avons voulu doter les générations à venir d'un système politique évolué, permettant de préserver la république, de renforcer ses valeurs et ses institutions et de consacrer la démocratie, le pluralisme et les droits de l'homme.

C'est une nouvelle étape qui vient confirmer l'étendue des mutations que la Tunisie a connues au cours de ces dernières années, ainsi que le degré de maturité politique dont notre peuple a fait preuve et les indices prometteurs qu'il a réalisés dans les domaines économique, social et culturel et dont les effets positifs ont eu leur impact sur l'ensemble des commodités de la vie.

Nous considérons qu'au nombre des acquis résultant de l'organisation du référendum, figurent l'exercice effectif par notre peuple de sa souveraineté et de son pouvoir constituant ainsi que l'expression de sa volonté libre qui reste décisive dans tous les choix historiques. C'est d'ailleurs ce que nous nous emploierons à consacrer davantage lors des échéances politiques futures, tant il est vrai que ce qui reste à faire et à réaliser est encore plus important, parce que la confiance que nous avons en notre pays et en notre peuple est solide et que notre volonté d'aller de l'avant dans la réforme et la construction est constamment renouvelée.

Le référendum restera un événement marquant dans l'histoire de la Tunisie, qui a réalisé la concordance entre la volonté du peuple et notre initiative, le peuple ayant approuvé les amendements constitutionnels que nous lui avons proposés et adhéré à nos choix pour la République de demain et à notre vision de l'avenir de notre pays.

Citoyennes,
Citoyens,

L'édification de la République de demain procède de notre foi en la nécessité de promouvoir le système républicain, de moderniser ses institutions, de les enrichir et de les consolider. C'est pour cela que nous nous sommes attachés à ce que la République de demain reflète le degré de maturité politique atteint par notre pays et qui répond aux aspirations des générations futures de Tunisiennes et de Tunisiens, ouvrant devant eux les plus larges horizons de la participation au développement de leur pays, à la gestion de ses affaires et à son élévation aux plus hauts niveaux du progrès et de l'invulnérabilité. C'est ce qui apparaît clairement à travers les différents volets de la réforme qui a porté sur les droits de l'homme et le renforcement des garanties de ces droits, la promotion des relations entre les pouvoirs législatif et

exécutif, la consolidation du rôle du Conseil Constitutionnel et de la neutralité de ses membres, l'amendement du système des élections présidentielles et la création d'une Chambre des Conseillers, en vue d'élargir l'aire de la représentation populaire.

L'un des paris de la République de demain est de faire éclore les potentialités latentes de notre peuple, de mobiliser les esprits et les volontés, d'approfondir le sens patriotique au regard des droits et des devoirs et d'approfondir le sens de la responsabilité de tous vis-à-vis de l'ensemble de la collectivité.

La République de demain, c'est l'enrichissement du présent et la construction de l'avenir, dans le cadre des choix dont les réalités ont démontré la pertinence et l'efficacité. C'est la consécration d'une pensée réformatrice authentique qui a su faire le lien entre les hauts faits du passé et les acquis du présent et a pu se développer et se régénérer dans toutes les étapes historiques vécues par notre peuple.

Maintenant que notre peuple a exprimé librement son choix et pris le pari de l'avenir, la période à venir verra la mise en œuvre de toutes les nouveautés introduites par la réforme constitutionnelle.

L'un des fondements du système républicain est la consécration du pouvoir souverain du peuple dans le choix de ses représentants au sein des institutions politiques et le retour au peuple pour l'élection du président de la République.

Lors du quatorzième anniversaire du Changement, nous avons annoncé notre volonté d'œuvrer à trouver les formules propres à instituer le pluralisme lors des prochaines élections présidentielles. Nous avons également annoncé, devant la Chambre des Députés, notre intention de présenter un projet de loi constitutionnelle à ce sujet.

Bien que les partis de l'opposition disposent, actuellement, à eux tous réunis, du nombre requis de députés pour présenter leur candidat à la présidence de la République, nous annonçons, aujourd'hui, aux fins de renforcer la pluralité des candidatures, notre intention de présenter un projet de loi constitutionnelle autorisant l'élargissement des candidatures à la présidence de la République, lors des prochaines élections présidentielles. Ainsi, la candidature ne sera pas limitée à la seule personne du premier responsable du parti, comme ce fut le cas en 1999. Mais il sera possible à chacun des cinq partis politiques représentés à la Chambre des Députés, qui, pris séparément, ne peuvent remplir la condition de validation, de proposer l'un des membres de son instance exécutive supérieure pour les élections présidentielles de 2004. L'intéressé doit remplir la condition, le jour où sa demande de candidature est déposée, d'être en exercice de sa fonction, depuis au moins cinq années consécutives, et le parti concerné doit avoir un représentant ou plus au sein de la Chambre des Députés. Il sera tenu compte, en cela, de l'appartenance du député au parti concerné, au moment du dépôt de sa candidature à la Chambre des Députés.

Nous invitons les partis politiques à se préparer, dès maintenant, à cette importante échéance, afin de contribuer au renforcement du processus démocratique et pluraliste, pour que nous réalisions nos aspirations, en matière de développement de la vie politique, dans le cadre d'un système républicain solidement bâti.

Nous avons consacré le pluralisme politique en consolidant la place des partis dans la Constitution. En outre, le Code électoral a été amendé pour assurer la présence de l'opposition au sein de la Chambre des Députés, des Conseils municipaux et des divers espaces et instances de dialogue et de consultation.

L'exercice démocratique est un effort collectif continu, accompli essentiellement par le citoyen, et dans lequel les partis jouent un rôle actif, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition.

Le vote reste, à cet égard, l'action politique la plus noble que le citoyen ait à exercer, ce qui confère à l'inscription sur les listes électorales une importance particulière. Car, l'élection est un droit, comme le stipule la Constitution; mais c'est aussi un devoir qui doit être accompli avec lucidité et sens de la responsabilité.

Lors des précédentes élections, nous avons ordonné des révisions exceptionnelles des listes électorales et organisé des campagnes d'information, en vue de sensibiliser le citoyen à la nécessité de s'y inscrire et d'exercer son droit électoral. Pourtant, nombreux sont les citoyennes et les citoyens, en âge d'élire, qui n'ont pas accompli leur devoir d'inscription sur lesdites listes.

C'est pour cela que nous avons annoncé, à l'occasion du quatorzième anniversaire du Changement, notre volonté de proposer un projet d'amendement du Code électoral en vue de simplifier la procédure d'inscription sur les listes électorales, en supprimant purement et simplement la révision annuelle de ces listes et en optant pour le système de révision permanente; les listes devant être affichées périodiquement aux fins d'information et de mise à jour continue.

Etant attachés à aménager les conditions propices à la réussite de cette opération, nous ordonnons, aujourd'hui, d'élaborer un projet de loi préparant le terrain à la révision permanente des listes électorales et permettant aux citoyennes et aux citoyens non-inscrits sur lesdites listes d'y inscrire leurs noms, dans un délai de neuf mois, à compter de la date de promulgation de cette loi. Ce projet sera soumis à la Chambre des Députés au début de la prochaine session parlementaire.

C'est pourquoi nous invitons les municipalités et les *Imada* à se préparer, dès maintenant, à cette échéance. Nous veillerons également à prendre les mesures adéquates pour faciliter aux citoyens l'inscription sur les listes électorales, par la création de bureaux itinérants d'inscription et l'intensification de l'action d'information, au cours de la période de révision, à travers la radio, la télévision et les autres médias.

Nous considérons que tous les partis politiques sont partie prenante à cette campagne et responsables de sa réussite, eu égard au rôle que leur a conféré la Constitution en matière d'encadrement des citoyens, pour organiser leur participation à la vie politique, et pour que chaque Tunisienne et chaque Tunisien accomplisse son devoir d'inscription et de vote, ce devoir étant l'une des formes les plus nobles de l'exercice de la citoyenneté.

Nous sommes persuadés que toutes les Tunisiennes et tous les Tunisiens, de même que les différents partis politiques, sauront prouver leur sens patriotique et contribuer, sur une large échelle, à la préparation des nouvelles listes électorales, ce qui assurera l'établissement d'un système de révision permanente pour toutes les élections futures.

Citoyennes,
Citoyens,

Nous entamerons, dans le courant de cette année, l'exécution d'un nouveau Plan de développement, qui renforcera les efforts de développement de notre pays, pour la consécration de la culture de l'excellence et de la distinction et l'accélération du rythme de la croissance et du progrès, en vue de notre insertion dans l'économie mondiale et de la confirmation de notre présence active parmi les nations du monde.

Il s'agit d'un Plan qui nous fera passer de l'étape de redressement et de mise à niveau de notre pays à celle qui permettra de gagner les enjeux de la compétitivité économique, culturelle, scientifique, civilisationnelle et de la connaissance, dans une conjoncture mondiale délicate, marquée par les mutations les plus profondes et les défis les plus grands.

Si nous devons parachever, par ce Plan, la réalisation de notre Programme pour l'avenir, nous œuvrerons également, au moyen de ce nouveau Plan, à assurer le bond qualitatif souhaité d'ici la fin de la première décennie de ce nouveau siècle. Voilà bien pourquoi il revêt une importance majeure, compte tenu des orientations et des aspirations que nous lui avons assignées, qui ont été définies avec la participation des diverses parties concernées et ont fait l'objet de consultations nationales, régionales et locales élargies, et qui se distinguent par une approche prospective tenant compte des possibilités du pays et des étapes à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de développement généralisé et équilibré.

Ce sont des orientations et des aspirations que nous nous emploierons activement à réaliser, bien que nous soyons conscients des difficultés existantes et des défis auxquels nous sommes confrontés, du fait de nos ressources naturelles limitées et aussi des effets de la mondialisation de l'économie et des retombées négatives des événements de septembre dernier. C'est ce qui nous investit tous, qu'il s'agisse d'individus, de structures ou d'institutions, de la responsabilité de faire réussir ce Plan et d'assurer les conditions de mobilisation permettant d'atteindre ses objectifs.

Dans le but de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs, ayant la compétence et l'expertise requises pour créer des entreprises, tout particulièrement dans les secteurs innovants, **nous annonçons, aujourd'hui, notre décision de créer un système de congé pour la création**

d'entreprise, au profit des agents et des cadres travaillant dans l'Administration et dans les entreprises et établissements publics.

Il s'agira d'un congé sans solde pour la création d'entreprise, d'une durée d'une année renouvelable une seule fois. L'intéressé continuera pendant cette période de bénéficier de la couverture sociale, moyennant le paiement de ses cotisations au titre de la retraite et de la prévoyance sociale, alors que l'employeur continuera de supporter la part de cotisations mise à sa charge.

Dans la réalisation de ce Plan, nous comptons sur nos potentialités propres et sur la gestion judicieuse de nos ressources, et misons sur toutes les couches de la société, tant nous sommes confiants en leur disposition au travail et au don de soi et à utiliser au mieux leurs efforts, leurs connaissances et leurs possibilités, afin d'aplanir les obstacles, de gagner les défis et de mettre à profit les opportunités de coopération et de partenariat avec les pays frères et amis.

Citoyennes,
Citoyens,

La Tunisie aborde une étape des plus importantes, aux plans politique et de développement, qui lui permettra d'occuper la place qu'elle mérite dans le peloton des pays émergents, en ce début de siècle. Pour cela, nous n'avons pas d'autre voie que celle du labeur et de l'effort assidu, pour consacrer l'esprit de concorde, de solidarité et de complémentarité entre toutes les catégories, régions et générations, et gravir avec assurance les marches de l'invulnérabilité et de la prospérité que nous ambitionnons pour notre peuple et pour notre pays.

Merci de votre attention.